

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

**ARRETE DU MAIRE
n° 097/2020**

Service : Questure
Tél : 04.76.29.80.06
Réf : BM/MP/GT

OBJET :

Délégation de fonction et de signature à Monsieur Sam TOSCANO - Maire-Adjoint – pour assurer la présidence à la commission d'appel d'offres

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5 et L 1414-2

VU qu'en application des articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-30, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité et pendant la durée de mon mandat, une délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Sam TOSCANO, Maire-Adjoint pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 2 : Le spécimen de signature de Monsieur TOSCANO ayant reçu délégation est déposé ci-après :



Tous courriers, documents signés dans le cadre de cette délégation porteront la mention « Le Président délégué, Sam TOSCANO ».

ARTICLE 3 : L'intéressé est tenu d'en rendre compte régulièrement

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la

publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse
recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 038-213803174-20200716-AR_2020_097-AR

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

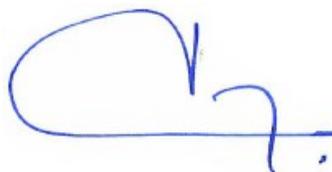
- Monsieur le Préfet de l'Isère
 - La Trésorerie de Vif
 - l'intéressé
- et publié au recueil des actes administratifs de la commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 20/07/2020
- publication le 20/07/2020

A Pont de Claix, le 16 juillet 2020

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_097
Date de la décision:	2020-07-16 00:00:00+02
Objet:	Délégation de fonction et de signature à Monsieur Sam TOSCANO - Maire-Adjoint – pour assurer la présidence à la commission d'appel d'offres
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique:	038-213803174-20200716-AR_2020_097-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20200716-AR_2020_097-AR-1-1_0.xml	text/xml	963
nom de original:		
AR_2020_097questure_CAO_TOSCANO.pdf	application/pdf	120313
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20200716-AR_2020_097-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	120313

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juillet 2020 à 13h11min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juillet 2020 à 13h11min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2020 à 13h11min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juillet 2020 à 13h12min45s	Reçu par le MI le 2020-07-20